



Lévis, le 27 avril 2023

À l'attention de tous les députés-es de Chaudière-Appalaches :

Madame Martine Biron
Madame Stéphanie Lachance
Madame Isabelle Lecours
Monsieur Bernard Drainville
Monsieur Samuel Poulin
Monsieur Luc Provençal

Objet : Refus de la demande de présentation d'un mémoire par la Coalition des Tables Régionales d'Organismes Communautaires (CTROC) et de TROC/ROC regardant le PL 15

Madame. Monsieur,

La Table régionale des organismes communautaires de Chaudière-Appalaches (Trocca) vous écrit aujourd'hui pour vous faire part de notre indignation au sujet des audiences publiques entourant le projet de loi 15. En effet, la demande de présentation d'un mémoire par notre regroupement national, la Coalition des Tables Régionales d'Organismes Communautaires (CTROC), a été refusée par manque de plages horaires. Des demandes présentées par des regroupements régionaux (TROC/ROC) ont également été refusées. Or, pour des modifications législatives d'une telle ampleur, il est inacceptable de ne pas prévoir des espaces suffisants pour permettre au plus grand nombre possible d'organisations d'intervenir oralement, particulièrement dans le cas de regroupements dont l'expertise porte sur la régionalisation.

Comme vous le savez sans doute, la CTROC regroupe 15 regroupements régionaux comme le nôtre, représentant au total plus de 3 300 organismes communautaires œuvrant majoritairement dans le domaine de la santé et des services sociaux. Elle a pour mission entre autres d'analyser l'organisation du réseau public de la santé et des services sociaux, et ses impacts sur la population et les organismes. Depuis l'adoption de la LSSSS au début des années 1990, elle est intervenue à maintes reprises face aux différents projets de loi qui ont suivi. De plus, elle est reconnue comme l'une des deux interlocutrices du milieu communautaire auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Ce qui distingue la CTROC d'autres organisations nationales, c'est le fait qu'elle soit constituée de regroupements ayant leurs assises dans chacune des régions du Québec. Cela lui offre une perspective unique quant aux impacts des modifications législatives sur les spécificités locales et régionales, l'autonomie des organismes, la gestion de proximité, la prévention, la participation citoyenne aux instances régionales, la gestion budgétaire et, bien sûr, le rôle des TROC/ROC qui, eux-mêmes, sont les interlocuteurs des CISSS/CIUSSS.

Dans un contexte où il existe peu d'organisations au Québec en mesure d'analyser les répercussions concrètes des modifications évoquées dans le PL 15 sur les réalités régionales, nous estimons que le MSSS ne peut pas se passer de l'expertise de la CTROC, ni de celle des TROC/ROC. Le ministre Dubé affirme que son projet de loi porte sur la décentralisation et sur une gestion de proximité. Il doit donc se montrer conséquent en ajoutant des plages horaires pour que les voix des régions se fassent entendre.

En ce sens, nous vous prions d'intervenir auprès du ministre Dubé afin qu'il s'assure de la participation de la CTROC lors des audiences publiques, ainsi que celle de ses membres qui le souhaitent. Les discussions ne pourraient qu'en être enrichies pour le plus grand bénéfice des organismes communautaires, et des populations qu'ils rejoignent dans chacune de leur région.

En vous remerciant à l'avance pour votre collaboration, nous vous prions d'agréer, nos salutations distinguées.



Murielle Létourneau

Directrice

Table régionale des organismes communautaires de Chaudière-Appalaches (Trocca)